



*Habitations de
l'Outaouais
métropolitain*

Programme d'accession à la propriété

Novembre 2011

Programme d'accession à la propriété(PAP)

Les Habitations de l'Outaouais Métropolitain (HOM) mettent en place un programme d'accession à la propriété. Ce programme s'adresse aux ménages qui sont actuellement en logement et ayant un revenu familial annuel inférieur à 75 000 \$ au moment de la location.

Conditions du programme¹

Les participants au programme devront habiter leur logement jusqu'au 1^{er} avril 2017, après quoi ils pourront en devenir acquéreurs s'ils le désirent. Le logement (condominium) leur sera offert après cette date au coût² de 85% du coût du marché³, avec un prix plancher en fonction de la grandeur du logement (voir tableau).

Si les participants désirent revendre leur condominium au cours des 5 ans suivant son acquisition, ils devront dans un premier temps offrir à HOM de racheter la propriété au même prix qu'elle leur avait été vendue. Si HOM refuse d'utiliser son option de rachat, le vendeur devra remettre à HOM une indemnité égale à 1,5% du gain en capital, multiplié par le nombre de mois qui resteraient pour compléter la période de cinq ans. Ainsi, si la vente se fait après 18 mois, l'indemnité sera de $60-18 \times 1,5 = 63\%$ du gain en capital. Le gain en capital représente la différence entre le coût² payé par le participant et le montant de la vente.

Comment participer

Pour participer au programme, il suffit de louer un des logements identifiés et de se qualifier en fonction des conditions du programme. Les participants auront jusqu'au 1^{er} mars 2015 pour faire une réservation de leur unité dans le but d'en faire l'achat. Après cette date, leur unité sera rendue disponible pour les autres participants au programme qui pourront en faire la réservation.

Comment réserver une unité

Tout participant au programme peut en tout temps faire la réservation de son unité à un coût de 500 \$. À compter du 1^{er} mars 2015, tout participant pourra faire une réservation pour une autre unité disponible mais en aucun cas il ne pourra réserver plus d'une unité. Le coût pour faire une réservation est non remboursable.

Frais de transaction

Lors de la vente, HOM produira le certificat de localisation original. L'acheteur sera responsable des frais notariés et de tous autres documents nécessaires à la transaction.

¹ Les modalités du programme peuvent être sujettes à changement

² Coût net après subvention de 15%

³ Valeur marchande établie au moment de la transaction par un évaluateur agréé choisi et payé par HOM

Programme d'accession à la propriété

Formulaire d'inscription

A

Identification du demandeur

Nom :	Prénom :
Adresse :	Code postal :
Ville :	Durée de résidence :
Numéro de téléphone :	Cellulaire :
Adresse courriel :	

B

Composition du ménage

Composition du ménage (Nom et prénom de tous les membres du ménage)	Date de naissance	N.A.S	Lien de parenté	Sexe	Occupation	Revenus annuel
1.						
2.						
3.						
4.						

C

Logement demandé

Grandeur du logement	1cc (3 ½)	2cc (4 ½)
Numéro de l'unité		
Changement de choix d'unité (après le 1 ^{er} juin 2017 seulement) Je désire faire une réservation pour l'unité no		

Je reconnais que cette demande ne constitue pas un engagement de la part de l'administration des Habitations de l'Outaouais métropolitain à me procurer un logement. Je certifie que les renseignements donnés dans cette déclaration sont véridiques et que toutes fausses déclarations pourraient annuler cette demande. De plus, je consens à ce que l'Office municipal d'habitation de Gatineau vérifie les informations donnés dans le présent document.

Signature : _____

Date : _____